



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 01.07.2020 / No : 20 / 2020

Ouverture : 20:00

Local : Salle polyvalente - Assemblée Primaire

Présidence	Christian Roth
Secrétaire municipal	Daniel Felley
Rédacteur du PV	Daniel Felley
Membres présents	Nicolas Dupont Gérard Birrer Alain Hugo Samuel Veuthey Anthony Forré

Excusé Sébastien Rhoner

Invités présents Environ 80 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée Primaire.

Il relève qu'en raison du coronavirus qui a touché la Suisse au mois de mars 2020 et conformément aux ordonnances du Conseil Fédéral et du Conseil d'Etat, les manifestations suivantes ont dû malheureusement être annulées ou reportées à l'année prochaine :

- la réception des nouveaux citoyens ;
- la remise des mérites sportifs et culturels ;
- la réception des nonagénaires ;
- les votations fédérales ;
- tous les lotos, concerts, festivals, mariages, fêtes populaires, manifestations religieuses et autres compétitions sportives ;
- la réception d'une délégation de l'Administration communale de Bouliac et le déplacement de nos élèves à Bouliac ;
- la Fête de l'Abricot ;
- la Fête de la convivialité ;
- la prochaine fête de la St-Félix ;
- le Forum « Santé & Précarité ».

Les commerces et magasins, les écoles, la bibliothèque, la ludothèque, la crèche-garderie ont été fermés. Les salles et les couverts de la Commune n'ont plus été loués. Une cellule de l'EMCC a été mise en place pour subvenir aux besoins des personnes âgées. Le télétravail à domicile ainsi que les séances du Conseil en visioconférence ont donné entière satisfaction.

Il adresse ses sincères remerciements :

- au Conseil communal pour son unité dans les prises de décision pas toujours évidentes ;
- au personnel de l'Administration, des Travaux Publics, de la crèche, du réseau de mamans de jour ;
- au personnel enseignant et à sa Direction ;
- au personnel de la bibliothèque, de la ludothèque et au corps des sapeurs-pompiers ;
- aux membres de la PIDR ;

- aux membres de l'Etat-major en cas de catastrophe ;
- au personnel du CMS ;
- aux bénévoles et à la Jeunesse de Saxon ;
- aux commerçants de Saxon qui ont eu l'autorisation de laisser leur commerce ouvert pour répondre aux besoins de première nécessité ;
- à la population pour son attitude positive dans le respect des consignes et des directives.

Cela étant, il rappelle les autres faits importants suivants :

- les mesures prises par le Conseil communal pour aider économiquement la population et pour soutenir les PME et les sociétés locales de Saxon suite au coronavirus ;
- les 6264 personnes domiciliées à ce jour dans la Commune ;
- l'engagement de M. Alan Bonvin en prévision du départ à la retraite de notre Secrétaire communal en 2021 et de M. Romain Nicolérat qui a rejoint l'équipe des Travaux Publics ;
- l'engagement de l'agent de salubrité M. Raphaël Praz de Leytron à la PIDR ;
- la fin des travaux d'aménagement au Chemin du Bay ;
- le début des travaux de rénovation de l'ensemble de l'éclairage public ;
- la poursuite des travaux de remise en état des chemins agricoles ;
- le début des travaux d'agrandissement des vestiaires au Complexe sportif et de la salle polyvalente, ainsi que la réfection des façades du dépôt des Travaux Publics ;
- la poursuite des négociations avec la Commune de Fully pour aménager une déchetterie intercommunale aux Quiess ;
- le nouvel itinéraire cyclosporitif prioritaire Saxon-Col du Lein qui occasionne une présence accrue de cyclistes ;
- 43 demandes de subventions pour vélos électriques déposées pour le 1^{er} semestre 2020.

Ordre du jour de la séance :

- 20.01. Protocole de l'Assemblée Primaire du 11 décembre 2019
- 20.02. Lecture des comptes 2019
- 20.03. Rapport de l'organe de révision
- 20.04. Approbation des comptes communaux 2019
- 20.05. Décharge aux organes responsables
- 20.06. Aménagement du 2^{ème} étage du CMS
- 20.07. Divers

20.01 PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, à moins que les membres présents ne souhaitent le contraire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

20.02 LECTURE DES COMPTES 2019

Le Président fait un large tour d'horizon des comptes 2019. Il rapporte sur :

- les comptes de fonctionnement des comptes ordinaires qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 4'591'120.32;
- les comptes de fonctionnement des services autofinancés qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 859'341.71 avant la constitution des fonds de réserve de Fr. 129'231.80;
- les investissements nets des comptes ordinaires de Fr. 2'424'244.90 et des services autofinancés de Fr. 1'968'762.05;
- les amortissements des biens faisant partie du patrimoine financier (Fr. 211'200.00) et administratif (Fr. 4'379'444.90);
- les amortissements des biens faisant partie des services autofinancés (Fr. 802'862.05).

Il apporte quelques précisions sur les dépenses de fonctionnement et sur les investissements importants réalisés en cours d'année, tout en relevant que la dette par habitant s'élevant à Fr. 1'695.00 (y compris les comptes autofinancés) correspond à un endettement faible.

Il profite de remercier les collaborateurs et collaboratrices des différents Services communaux pour leur travail assidu.

20.03 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

M. Xavier Chappot de la Fiduciaire Dini et Chappot SA donne lecture du rapport de l'organe de révision des comptes 2019 et recommande de les approuver.

20.04 APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2019

Aucune question n'étant posée, les comptes communaux soumis au vote sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

20.05 DÉCHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES

Les comptes communaux ayant été acceptés, l'Assemblée, à l'unanimité moins une abstention, donne décharge aux organes responsables.

20.06 AMÉNAGEMENT DU 2^{ÈME} ÉTAGE DU CMS

Le Président fait un bref historique du Centre Médico-Social Subrégional de Saxon. Il rappelle que le Conseil avait prévu aux budgets 2017 et 2018 un montant de Fr. 1'115'000.00 pour finaliser le 2ème étage du bâtiment du CMS.

A ce jour, les travaux n'ont pas débuté, car dans l'intervalle, la Cheffe du Département de la santé a demandé une étude concernant le projet de régionalisation des CMS. Les exécutifs des communes de Riddes, Saillon, Iséables, Leytron et Saxon ont donné leur accord pour appuyer la demande de maintien d'un CMS à Saxon. Après analyse, il s'est avéré qu'aucun poste ne sera supprimé dans le giron de Martigny et que le CMS de Saxon sera maintenu. La Commune de Fully, qui fait déjà partie de l'Autorité de Protection de l'enfant et de l'adulte, pourrait rejoindre le CMS de Saxon dans le futur. A l'horizon 2035, il est prévu qu'une centaine de collaborateurs/trices travailleront au CMS en raison du nombre croissant de personnes souhaitant rester le plus longtemps possible à domicile.

Sur la base de ces éléments et pour être parfaitement transparent, le Conseil communal demande l'accord de l'Assemblée Primaire pour réaliser les travaux d'aménagement du 2^{ème} étage du bâtiment du CMS estimés à environ Fr. 2.5 mios.

Soumis au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents, moins six abstentions. Le Président remercie l'Assemblée Primaire de la confiance témoignée au Conseil communal.

20.07 DIVERS

Mme Annik Haarsma revient sur les transports scolaires dans les Mayens et sur les conflits entre cyclistes et randonneurs qui empruntent la piste VITA. Elle se plaint du fait qu'une partie de sa parcelle est empruntée par les randonneurs et les cyclistes. En ce qui concerne les transports scolaires, le Président lui répond que le Conseil communal reste dans l'attente de la décision du Tribunal Fédéral. Pour les chemins pédestres empruntés par les VTT, il fait savoir que le Canton privilégie la recherche d'une cohabitation harmonieuse entre les cyclistes et les randonneurs.

Répondant à une question de **M. Raymond Minger**, le Président fait savoir que la société Cronos Finance SA est propriétaire du dernier bâtiment (hôtel) du Complexe des Sources qui vient d'être achevé. La société des Bains de Saillon, qui fait partie du groupe BOAS, s'occupe de la gestion des appartements. La société Tertianum Romandie SA gère les appartements protégés. Certaines chambres et studios sont gérés par la Clinique CIC Groupe Santé SA. Quant à la piscine, elle devrait être mise en eau cette année encore.

Suite à une intervention de **M. Jean-Charles Bruchez** concernant l'accès aux Etablons par les membres du Ski-Club, le Président fait savoir que la Bourgeoise a exigé de Téléverbier SA que la Piste FIS du Casino soit élargie par l'aménagement d'une bande de 4 mètres sur la partie Est de la piste pour faciliter l'accès aux écuries des Etablons. Le Président profite de l'occasion pour donner connaissance du projet de transformation des écuries des Etablons en café-restaurant dans le cadre d'un projet d'agritourisme.

Aucune autre question n'étant posée, le Président clôt la séance à 21h20 en informant que le Conseil communal a décidé de ne pas organiser le traditionnel apéritif après l'Assemblée Primaire en raison du covid-19.

Le Président :

Christian Roth

Le Secrétaire :

Daniel Felley